



**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement et de l'énergie  
d'Île-de-France**

Unité Départementale du Val d'Oise

Pontoise, le **16 OCT. 2020**

Nos réf. : UD95/2020/801  
2020-10-09-METAUX DE ST LEU-INSPECTION-801-1  
Affaire suivie par : Laure CLAVERIE  
N°S3IC : 6027  
Tél. : 01 71 28 48 10 – Fax : 01 30 73 58 51  
Courriel : ud95.driee-if@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Directeur,

Votre installation «METAUX DE SAINT LEU», située au 2 rue Nadar à SAINT-LEU-LA-FORET (95320) a fait l'objet d'une inspection annoncée de mes services en date du 9 octobre 2020.

Le jour de la visite, l'Inspection a été reçue par M. DE FREITAS, responsable du site.

L'ensemble des constats<sup>1</sup> établis lors de cette visite figure dans les fiches d'inspection ci-jointes et en annexe du présent courrier. Je vous prie de bien vouloir engager les actions pour y répondre dans les meilleurs délais et, en tout état de cause avant la prochaine visite d'inspection.

Suite à une modification de la nomenclature, l'activité de tri/transit de métaux se trouve désormais soumise au régime d'enregistrement (rubrique 2713). Le tableau de classement actualisé des installations figure en annexe. Il vous est rappelé que les prescriptions techniques annexées à l'arrêté préfectoral du 6 mai 2009 restent applicables.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspecteur de l'environnement,

Laure CLAVERIE

Pour le Directeur et par délégation,  
Le chef de l'unité départementale,

Alexis RAFA

1 Qualification des constats :

- **Observation** : Suspensions de non-conformité nécessitant d'être clarifiées par l'exploitant, ou disposition insuffisamment documentée ou mauvaise pratique, qui n'est pas un écart à un texte opposable, ou prescription à faire évoluer, qu'il sera opportun de modifier ou de supprimer par voie d'arrêté préfectoral complémentaire ultérieurement pour que le référentiel à respecter par l'exploitant soit proportionné aux enjeux ;
- **Non-conformité** : écart réglementaire.

**Société METAUX DE SAINT LEU**  
2 rue Nadar  
95320 SAINT-LEU-LA-FORET

**Copie : Préfecture – DCAT**

DRIEE UD95  
Immeuble administratif Jacques LEMERCIER  
5, avenue de la Palette – 95000 -Pontoise – Tél. : 33 (0) 1 71 28 48 02 – Fax : 33 (0) 1 30 73 58 51

### **Annexe : Tableau de classement des installations**

<b>Rubrique</b>	<b>Régime</b>	<b>Libellé de la rubrique</b>	<b>Volume autorisé</b>
<b>2718-1</b>	<b>A</b>	<p>Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2717, 2719, 2792 et 2793.</p> <p>La quantité de déchets dangereux susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 t ou la quantité de substances dangereuses ou de mélanges dangereux, mentionnés à l'article R.511-10 du code de l'environnement, susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale aux seuils A des rubriques d'emploi ou de stockage de ces substances ou mélanges</p>	Regroupement de batteries usagées : <b>10 t</b>
<b>2713-1</b>	<b>E</b>	<p>Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712</p> <p>La surface étant supérieure à 1000 m<sup>2</sup></p>	Surface totale : <b>1731 m<sup>2</sup></b>

A (Autorisation), E (enregistrement)